



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France Telecom

Question écrite n° 46547

Texte de la question

M. Louis Mexandeau appelle l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur la situation du Centre national d'etudes des telecommunications. En effet, le CNET subit aujourd'hui une importante restructuration qui conduit a un recentrage des activites de recherche sur les reseaux et les services au detriment des composants pour les telecommunications et notamment les activites de recherche dans le domaine des composants pour les telecommunications par fibres optiques et le traitement tout optique de l'information. Les consequences en sont particulierement graves au niveau du laboratoire du CNET de Bagneux, qui presente la particularite d'associer etroitement recherche fondamentale et developpement. Il a acquis une renommee internationale dans ce domaine. Avec une reduction des effectifs de 15 %, la restructuration entrainera l'arret de certaines etudes. Elle est deja la cause d'une demotivation des chercheurs, ingenieurs et techniciens, voire de leur depart vers des laboratoires qui favorisent davantage leur travail, y compris vers l'etranger. Cela risque de se traduire par la mort lente - et dramatique - de ce laboratoire hautement performant. En rappelant que la loi de reglementation des telecommunications affirme la responsabilite de l'Etat en matiere de recherche publique en telecommunications, il lui demande de tout mettre en oeuvre pour que la restructuration envisagee n'ait aucun effet nefaste sur la continuite, l'efficacite et la qualite de l'echelon de Bagneux du Centre national d'etudes des telecommunications.

Texte de la réponse

Concernant la recherche, la loi de reglementation des telecommunications de juillet 1996 prevoit que les missions de recherche publique sont exercees par l'Etat ou pour le compte de l'Etat et sous sa responsabilite dans le cadre de contrats qui en precisent les modalites de financement. Le Gouvernement souhaite de la part de France Telecom, et dans l'interet meme de l'entreprise, le maintien d'une contribution aux recherches d'interet public de long terme. Ceci peut se concretiser notamment par une cooperation par voie contractuelle entre France Telecom et les centres de recherche tels que l'INRIA, le CNRS, les universites, l'Ecole polytechnique, les ecoles de telecommunications, etc. Par ailleurs, ainsi que le ministre l'a precise lors des debats parlementaires, le CNET a vocation a rester le centre de recherche de France Telecom. En outre, cette loi prevoit que, dans les cahiers des charges des futurs operateurs de reseaux et services ouverts au public, soit explicitement inscrite leur contribution a la recherche et a la formation en matiere de telecommunications. Ce soutien des nouveaux operateurs entrant sur le marche viendra encore renforcer les organismes qui developpent des poles de competence dans le domaine de la recherche et de la formation dans le secteur des telecommunications, telles que les ecoles et les universites. Ces diverses dispositions montrent la determination du Gouvernement a assurer l'avenir dans notre pays d'une recherche de qualite dans le secteur des telecommunications. En ce qui concerne plus particulierement le pole opto-electronique de Bagneux, specialise dans le domaine des composants, il a acquis une renommee scientifique et technique a l'echelon international ; France Telecom souhaite que ce savoir-faire puisse beneficier aux partenaires en mesure de le valoriser : la communaute scientifique ou l'industrie. France Telecom cherche donc actuellement a elaborer, avec la communaute scientifique et avec le monde industriel, des accords decooperation qui permettront a ces activites

de se poursuivre et d'être pleinement valorisées. Il faut enfin rappeler que le Gouvernement a confié à M. Lombard un rapport sur la recherche publique dans le domaine des télécommunications en France. Ce rapport devrait permettre de clarifier les rôles et la contribution des différents acteurs du marché des télécommunications dans les recherches d'intérêt général qui comprennent, entre autres, les études en opto-électronique réalisées à Bagneux.

Données clés

Auteur : [M. Mexandeau Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46547

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6709

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1096